



Ecole maternelle René Pion

3, rue René Pion

78 510 Triel sur Seine

☎ : 01.39.70.69.67

Mme Poirrier

Maire-Adjointe aux services scolaires

Mairie de Triel

78 510 Triel sur Seine

Copies :

- Mme Billau , Inspectrice de l'Education Nationale
- Mmes les représentantes des parents d'élèves
- Mmes les enseignantes

Objet : Compte rendu du Conseil d'école du lundi 13 mars 2023 à 18h30

Présents : Mr Petit, Mme Tetard -Weisz Noémie, Mme Louisa Juliette, Mme Genty Sylvie, Mme Aubert Véronique, Mme Mammaoui Salma, Mme Pellery Fanny, Morgane, Mme Iragory Ingrid, Mme Poirier Françoise élue à la scolarité, M Bogdanovic Stéphane responsable des services généraux de la ville.

1° Vote le règlement intérieur de l'école : **SO**

2° Établit le projet d'organisation pédagogique pour l'année 2022 2023

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur:

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;

Toutes les sorties et événements organisés par l'école René Pion sont à consulter régulièrement sur *le blog* de l'école à la rubrique "dates à cocher":

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école

Budget mairie :

-Sortie : 6.00€ par enfant + 2000.00€ de projet pédagogique financement de la venue de la Ferme de Tiligolo (810€), financement de la sortie à thoiry (588€) partiel de la sortie au Parc St Paul et au Parc Zoologique de Paris

-Fournitures scolaire : 32.00€ par enfant

-Consommable informatique : 200.00€

Budget OCCE :

Participation volontaire des familles pour l'année 2022/2023 : 3031 euros soit 22€ en moyenne

L'achat d'une machine à popcorn sera débattu à la prochaine réunion OCCE : à voir avant les prochains évènements.

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;

9 élèves sont reconnus par la MDPH sur l'école René Pion pour un total de 113 heures notifiées. Plusieurs enfants avec notification ne bénéficient pas du nombre d'heures demandées par la notification. Plusieurs parents m'ont alertés à ce sujet. Leur courrier a été transmis à Mme l'inspectrice et la référente de scolarité.

Lorsqu'un AESH est en arrêt, il n'y a pas de système de remplacement. Le poste doit être vacant pour pouvoir embaucher.

Plusieurs notifications devraient arriver durant l'année et la situation risque d'être compliquée car ces enfants ne sont pas accompagnés dans leurs difficultés et sont en grande souffrance. Élèves en difficultés, enseignants et autres élèves sont tous impactés par cette situation. Ce sont des enfants qui peuvent faire une année supplémentaire en maternelle.

Il manque 3 AESH temps plein actuellement sur l'école pour couvrir l'ensemble des besoins.

M Petit souligne le caractère exceptionnel de cette situation et rappelle que la mairie et les services de l'Inspection Départementale ont permis cette année de fonctionner avec des effectifs plutôt faibles qui permettent de fonctionner correctement malgré les difficultés

liées à l'accueil massif d'enfants en situation de handicap.

La mairie propose de prendre en charge financièrement les AESH sur les temps périscolaires. L'intervention d'un éducateur spécialisé sur des temps précis (mercredi et vacances scolaires) est en cours d'étude à la mairie.

d) Les Activités Pédagogiques Complémentaires:

e) La restauration scolaire.

Le deuxième service des repas est très bruyant, la sonnette pour les livraisons est déclenchée pour faire revenir le calme mais un autre moyen ne peut-il pas être envisagé?

f) L'hygiène scolaire :

Conseil d'école du 15 octobre : *Un toilette sera créé aux normes PMR pour les enseignants, il faut juste trouver son emplacement. En attendant, un studio est à la disposition des enseignants pour accéder à un autre toilette. L'ensemble des personnels ne dispose plus que d'un toilette à l'étage.*

A ce jour, les toilettes sont fonctionnelles. Ces toilettes sont provisoires et fonctionnelles en attendant le toilette PMR définitif. Les ATSEM aimeraient lavabo fonctionnel pour remplacer celui qui a été démonté pour ces toilettes. Actuellement, il faut trouver de la place pour les toilettes PMR. La réserve dans la salle motricité pourrait servir de lieu.

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

i) point sur les travaux :

Travaux non réalisés et restés sans réponse à ce jour :

cf : Extrait du tableau "Aductis-Berger" :

- Classe 6 : le chevalet de peinture acheté chez Wesco est tombé une première fois le 18 oct 2022, risquant de blesser un enfant. Il est retombé le 18 janvier 2023 ! Il a été refixé de manière sommaire (en rajoutant des tables pour le soutenir) mais le mur n'a pas été réparé.
- En salle des maîtres : mettre des plans de travail le long des murs près du meuble lavabo afin d'y mettre des choses, merci. demande ATAL du 07 juillet 22
- Fabrication de paravents qui permettraient aux enfants autistes ou souffrant de TDA de s'isoler en classe. 3 panneaux de 120 de haut sur 70 de large; tenus par des charnières : peut-être faire un prototype pour s'assurer des côtes. ATAL 07 juillet 22
- Remettre le film géotextile sous les copeaux. Demande atal du 03 fév 22
- Rajouter des copeaux afin de revenir à niveau des bords maçonnés. Demande atal du 03 fév 22
- Cl 5 et 6 : installation d'un interrupteur pour mettre la VMC en marche forcée quand le détecteur de dioxyde de carbone l'impose. Cela éviterait d'ouvrir en grand les fenêtres et d'avoir froid. Demande atal du 03 fév 22
- Installer un plan de travail le long de certains murs de la salle afin de finaliser l'aménagement. Demande atal du 27 janv 22
- Classe 5 : Régler la porte d'entrée extérieure afin qu'il n'y ait plus de "jours". Demande atal du 27 janv 22

- Porte d'entrée dans bureau : réglage de la porte pour enlever un "jour" Demande statal du 29/11/2021

Pour ce qui est des copeaux dans la cour : Mr Bogdanovic nous informe qu'ils ont été commandés le 6 mars 2023 et qu'il faut compter 10 jours pour les recevoir.

Exercice incendie :

Exercice incendie le 16 février 2023 : tout s'est parfaitement déroulé.

PPMS :

Sécurité à l'école :

Conseil d'école du 15 octobre :

Escalier extérieur : le mur de séparation école/escalier a été monté. L'ouverture du plancher également et le troisième pan d'escalier a été coulé jeudi 03/11. Le réseau électrique est en cours de déplacement et devrait être fini sous 10 jours. 70% réalisé. Une fois cette intervention réalisée, il faudra 7 jours pour la mise en service définitive de l'escalier.

Le lundi 06 mars à 08h20, au retour des vacances, M Petit est passé par l'escalier qui mène aux appartements : toutes les rampes d'escalier sur la partie extérieure et intérieure ne sont pas encore fixées. Les escaliers ne sont donc pas encore accessibles. Les personnes logées continuent à passer par l'intérieur de l'école. La porte d'accès à l'école n'avait pas de serrure, ni n'était condamnée. une personne pouvait s'introduire dans l'école. M Petit a envoyé un mail aux services départementaux de l'Education Nationale, a complété une fiche Registre de Santé et de sécurité et a échangé avec M Aoun qui a fait intervenir les services très rapidement.

Mr Bogdanovic affirme que la porte était fermée samedi 4 mars. Mais le lundi 6 mars, elle était ouverte, sans aucune serrure (photos à l'appui prises par Mr Petit)

Les locataires passent toujours par l'école.

Les locataires ne devront plus emprunter les circulations qui passent par l'école dès que l'escalier sera sécurisé. La dernière rambarde doit être mise en place mais des mauvaises mesures ont été prises.

La porte donnant accès aux locaux de l'école doit être condamnée comme cela avait été prévu. Mr Petit peut interdire l'accès à l'école lorsque les enfants sont présents dans l'école.

4° Proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école :

Visite d'une structure UEMA aux Mureaux le lundi 13 février 2023. Conférence pédagogique avec madame Gavory, psychologue clinicienne spécialiste

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école; SO

6° Donne son accord:

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1 ; SO

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Divers

Questions diverses émanant des parents d'élèves

Questions à la Mairie :

Conseil d'école du 15 octobre 2022 :

La cour végétale : Il y a des normes à respecter pour les points de chute sur les jeux. Les plans validés ne sont pas aux normes ; l'arbre qui devait être proche du toboggan, ne peut, donc, être planté. L'arbre entre le cochon-pendu et le bateau sera planté lorsqu'il fera froid. Une fois cet arbre planté, M Bogdanovic, responsable des services techniques reviendra pour apporter une solution pour qu'il y ait de l'ombre sur le toboggan.

Qu'en est-il ? Il y aura une casquette au-dessus du toboggan, elle sera posée avant qu'il ne fasse chaud.

la mairie va acheter un tableau ardoise d'extérieur qui sera fixé au mur (début 2023)

Qu'en est-il ? Le tableau d'ardoise, le devis est en attente.

Mme Poirrier a effectué le mercredi 02 novembre 2022 la visite de la cour avec un prestataire pour le mur d'escalade ainsi que la modification du toboggan ; devis à recevoir(2023)

Qu'en est-il ? Le devis du mur d'escalade est arrivé et doit être validé par M Le Maire..

Il y a un trou dans le sol amortissant devant la classe 5.

Les parents déplorent que l'arbre devant faire de l'ombre dans la cour soit d'une ampleur plus que relative.

- Est-il possible d'augmenter la dotation pour le périscolaire car ils sont en manque chronique de feuilles de dessin et de mouchoirs ?

ce n'est pas un problème de dotation : Madame Gouache éveille la sensibilité éco-citoyenne des enfants et pour cela, demande aux parents de ramener des feuilles de brouillon (déjà utilisées d'un côté). Pour les mouchoirs, le périscolaire demande

régulièrement aux parents, de la même manière que l'école.

- Une réparation des barrières "accès pompiers" est-elle envisagée ? Des véhicules utilisent la descente devant l'école pour accéder au parking. Une des barrières du bas est constamment abaissée.

Les blocs auto sont cassés en haut et en bas, des voitures se garent et peuvent empêcher l'accès aux pompiers.

Questions à l'équipe enseignante :

- Y aura-t-il une visite de l'école Jules Verne pour les grandes sections ? Quelle serait l'organisation éventuelle ?

cf document joint

Une date sera calée en juin, un mardi.

-Quelle est la date de la réunion d'informations concernant le séjour Poney ? Le lundi 17 avril à 18h30 à l'école René Pion.

- Point kermesse (lots, tickets, bons commerçants...)

On achète les billets à gratter sur initiatives, des lots sont récupérés, les commerçants seront de nouveau sollicités.

A réfléchir pour le temps du repas. Le boulanger sera démarché, pour voir ce qu'il peut nous proposer. Réunion de la kermesse le 11 avril 2023.

Cordialement,

Le directeur

Laurent Petit